

**VOS DEMARCHES ADMINISTRATIVES**  
**AU BUREAU DES ETRANGERS**

**Renouvellement d'un titre de séjour – Changement de domicile hors département :**

*Afin d'éviter l'attente au guichet, vous avez 2 possibilités pour prendre rendez-vous et obtenir la liste des pièces à fournir :*

➤ Envoyer votre demande à l'adresse suivante [pref-sejour@aubes.gouv.fr](mailto:pref-sejour@aubes.gouv.fr) en indiquant : vos nom/prénom/date de naissance/numéro de titre de séjour

➤ Contacter le bureau du séjour : permanence téléphonique du lundi au vendredi de 14h00 à 16h00 au **03.25.42.35.00** (votre numéro de titre de séjour vous sera demandé)

**Document de circulation pour étranger mineur ou un titre d'identité républicain :**

*Afin d'éviter l'attente au guichet, vous avez 2 possibilités pour obtenir la liste des pièces à fournir :* contacter le bureau du séjour : permanence téléphonique du lundi au vendredi de 14h00 à 16h00 au 03.25.42.35.00 ou à l'adresse suivante [pref-sejour@aubes.gouv.fr](mailto:pref-sejour@aubes.gouv.fr)

**Renouvellement d'un récépissé asile :**

Prendre rendez-vous en téléphonant le lundi après-midi entre 14h00 et 16h00 au 03.25.42.35.00 ou en écrivant à [pref-asile-regularisation@aubes.gouv.fr](mailto:pref-asile-regularisation@aubes.gouv.fr)

**Première demande d'asile (primo-arrivants et jeunes majeurs) :**

Contactez la plate-forme d'information, d'accueil de demandeurs d'asile (PIADA)

*7 boulevard Kennedy  
51000 CHALONS-EN-CHAMPAGNE  
03.26.26.52.60*

**Regroupement familial (vous êtes de nationalité étrangère et souhaitez faire venir en France votre conjoint et/ou vos enfants) :**

Renseignements et dépôt du dossier à l'Office Français de l'Immigration et de l'intégration (OFII) – 2 rue du Grand Credo 51000 REIMS

Procédure par courrier uniquement.

Pour connaître le suivi des dossiers : téléphoner au 03.26.36.97.34 – 03.26.36.79.04

**Achat des timbres fiscaux :** Buralistes – Centres des finances publiques – Trésoreries

**Demander la nationalité française :**

S'adresser à la plate-forme interdépartementale d'instruction des demandes de naturalisations de REIMS – Place Royale

Permanence téléphonique le lundi, mardi et jeudi entre 09h00 et 11h30 au 03.26.86.71.63

[pref-naturalisations@marne.gouv.fr](mailto:pref-naturalisations@marne.gouv.fr)

## VOS DEMARCHES EN PREFECTURE

### **Renouvellement d'un récépissé :**

Se présenter au bureau du séjour **du lundi au vendredi entre 08h30 et 11h30** muni de votre titre de séjour et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois (quittance de loyer, EDF, GDF, eau, téléphone fixe) en original et photocopie.

### **Complément de dossier : joindre la copie de votre récépissé ou de votre titre de séjour**

➤ Transmettre par courrier à l'adresse suivante : Préfecture de l'Aube - Bureau des étrangers – 2 rue Pierre Labonde 10025 TROYES CEDEX

➤ Déposer dans la boîte aux lettres

### **Déclarer la perte d'un document de séjour ou d'un document de voyage :**

Se présenter au bureau du séjour **du lundi au vendredi entre 08h30 et 11h30**.

### **Déclarer un changement de domicile dans le département : vous déménagez d'une commune de l'Aube vers une autre commune de l'Aube**

Se présenter au bureau du séjour **du lundi au vendredi entre 08h30 et 11h30** muni de votre titre de séjour et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois (quittance de loyer, EDF, GDF, eau, téléphone fixe) en original et photocopie.

### **Obtenir un titre de voyage (réfugié, protection subsidiaire, apatride) : ATTENTION DEPOT DE DOSSIER 3 MOIS AVANT LE DEPART**

Se présenter au pôle accueil général **du lundi au vendredi entre 08h30 et 11h30**.